



PROJET D'ETABLISSEMENT

Validé le 14/10/2025 par délibération N°2025-.. du Conseil Municipal

HALTE-GARDERIE MAISON DES ENFANTS DU CHAILTOY

VILLEMANDEUR

PREAMBULE

Le projet d'établissement s'appuie sur trois références essentielles : la Convention internationale des droits de l'enfant, la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, et le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant. Ces textes guident nos pratiques au quotidien, tout en tenant compte des réalités de terrain et de la nécessité d'adapter les recommandations à des contextes concrets. L'équipe s'attache à accueillir tous les enfants de façon bienveillante, sécurisée et cohérente, dans le respect des droits de l'enfant et de sa famille.

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grand principes pour grandir en toute confiance

1 - Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2 - **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience.

J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 - Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi.

Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 - Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 - Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 - **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 - **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 - J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9 - Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès **des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 - **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

PROJET D'ACCUEIL

VALEURS ET OBJECTIFS DE L'ACCUEIL

La structure s'inscrit dans une mission de service public visant à garantir l'accueil de chaque enfant dans le respect de ses besoins fondamentaux, et à accompagner les familles dans leur rôle parental. Les objectifs principaux sont :

- **Respect du rythme de l'enfant** : adapter l'organisation quotidienne et l'aménagement de l'espace à ses besoins physiologiques, émotionnels et relationnels.
- **Encourager l'autonomie et l'indépendance progressive de l'enfant** :
 - Accompagner l'enfant dans l'acquisition des gestes du quotidien (indépendance)
 - Soutenir son développement dans la capacité à faire des choix et exercer progressivement son libre-arbitre (autonomie).
- **Favoriser la socialisation** : instaurer une relation de confiance par la disponibilité, l'écoute et l'absence de jugement ; soutenir la parentalité par un dialogue ouvert et constructif.
- **Garantir un cadre sécurisant et bienveillant** : assurer la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant et veiller à son épanouissement.

Ces objectifs sont mis en œuvre à travers des pratiques professionnelles réfléchies, fondées sur l'observation, l'analyse et le travail collectif de l'équipe.

CARACTERISTIQUES DE L'ACCUEIL

La halte-garderie de Villemendeur a un agrément pour accueillir les enfants de 2,5 mois à 4 ans. Dans la pratique pour le bien-être et le confort de tous, les enfants sont accueillis à partir de 4 mois jusqu'à leur entrée à l'école.

JOURS ET HORAIRES D'ACCUEIL

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h00

3 TYPES D'ACCUEIL SONT PROPOSES

- 1. L'accueil régulier** : il est régi par un contrat proposant 1 à 2 jours d'accueil maximum par semaine. Afin de satisfaire la demande croissante et de répondre à des exigences économiques la journée fixée par contrat est de 6h00 minimum
- 2. L'accueil occasionnel** : il fait désormais l'objet d'un contrat à la période, signé avec la famille, sur la base de journées réservées dans la limite de deux par semaine. Pour le bien-être de l'enfant la durée d'accueil est de 2h00 minimum.
- 3. L'accueil d'urgence** : il peut être proposé en fonction des disponibilités du planning à un enfant dont les responsables ont un besoin qu'ils n'ont pas pu anticiper. Il est limité dans le temps.

ACCUEIL D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINT D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Principes — L'accueil est inconditionnel et non discriminant. Il s'appuie sur l'observation professionnelle, l'écoute des familles et l'adaptation du cadre pour permettre à chaque enfant de participer pleinement à la vie du groupe.

Repérage et première orientation — Le repérage de besoins spécifiques survient souvent après l'entrée en structure. L'équipe adopte une posture non jugeante, partage avec la famille des observations factuelles (exemples concrets, contextes, fréquences) et propose, si besoin, une orientation vers les professionnels compétents (médecin traitant, PMI, CAMSP, CMP, libéraux, Pôle Ressources Handicap, etc.).

Outils et traçabilité — Deux niveaux complémentaires :

- Le regard quotidien partagé entre professionnelles ;

- L'observation outillée (question initiale → faits observés → analyse → pistes d'ajustement), rédigée et versée au dossier de l'enfant.

Selon la situation, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) (santé : allergies, épilepsie, etc.) et/ou un projet d'accueil personnalisé sont co-construits avec la famille et actualisés régulièrement.

Rôle du Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI) — Conseil en prévention et hygiène, appui à l'inclusion, contribution à l'élaboration/actualisation des PAI, liens avec les partenaires de santé, sensibilisation/formation de l'équipe.

Sur l'usage du livret Repérer et guider — L'outil national peut générer de l'anxiété chez certaines familles. La structure n'en impose pas l'usage. Après ouverture du dialogue avec la famille, un bilan d'observation est remis aux parents. Il constitue un support destiné à faciliter la consultation d'un professionnel de santé, en complément des échanges menés avec l'équipe. Cette démarche permet d'impliquer les parents, de respecter leur place, et de rendre le repérage plus acceptable et mieux compris.

Aménagements et accompagnements concrets — Progressivité de l'accueil, repères stables (rituels, pictogrammes, emploi du temps visuel), espaces de retrait et temps calmes, adaptations de matériel/postures, médiations (livres, chansons, sensori-motricité), soutien aux interactions entre enfants, passerelles avec l'école lorsque c'est pertinent (réunions de liaison, modalités de transfert, points d'étape communs famille-équipe-école).

Confidentialité et consentement — Les informations de santé relèvent de la vie privée : elles ne circulent qu'au « besoin d'en connaître », avec l'accord des responsables légaux et dans le respect du cadre légal (dossier de l'enfant sécurisé, transmissions tracées).

Suivi et réévaluation — Des temps réguliers de bilan famille-équipe (et partenaires) permettent d'ajuster les aménagements, de mesurer les effets et de faire évoluer le projet d'accueil.

Ce projet d'accueil s'appuie sur la qualité des relations, l'observation et la collaboration avec les familles, afin de garantir à chaque enfant un accompagnement individualisé, respectueux et inclusif.

PROJET EDUCATIF

LES LOCAUX ET LES EQUIPEMENTS

La halte-garderie se situe dans la Maison des enfants du Chailtoy, qui accueille également le Relais Petite Enfance (RPE). Le hall d'entrée est commun aux deux services.

Les espaces dédiés à l'accueil des enfants sont situés dans un bloc distinct au rez-de-chaussée du bâtiment. Ils comprennent une salle dédiée aux plus petits, axée sur la motricité et attenante à un dortoir, ainsi qu'une salle pour plus grands, toutes deux équipées d'un espace de change muni de toilettes.

L'équipe dispose aussi de 2 cuisines pour le stockage, le réchauffage et la distribution des repas, ainsi que d'une lingerie et d'un local de stockage du matériel pédagogique. Plusieurs espaces extérieurs sont accessibles aux enfants.

Les repas sont essentiellement fournis par le restaurant scolaire de la commune, l'autre part étant constituée de produits de longue conservation adaptés à l'alimentation du tout-petit. L'objectif final est de réduire au maximum cette dernière.

Le budget actuel, tant en fonctionnement qu'en investissement, permet à l'équipe d'offrir aux familles et aux enfants un accueil de qualité en cohérence avec le projet éducatif.

L'ACCUEIL DES FAMILLES

La halte-garderie propose aux familles un accompagnement individualisé, tolérant et respectueux de leur singularité. Placé sous le signe de la bienveillance, il reflète les valeurs partagées par l'équipe. Il permet d'aménager la séparation afin qu'elle soit positive et contribue à la construction de l'enfant.

- **LA PRISE DE CONTACT :** s'effectue le plus souvent par mail ou par téléphone. L'équipe est très attentive à la demande exprimée. Ecoute et disponibilité sont indispensables pour comprendre le besoin qui n'est pas

toujours facile à percevoir, et y répondre au mieux. Cela signifie parfois orienter les familles vers d'autres structures ou vers un autre service.

- **LA VISITE :** une visite des locaux d'environ 1h avec l'enfant est systématiquement proposée. Elle permet à l'enfant et sa famille de découvrir le lieu sans stress. C'est l'occasion pour l'équipe de débiter une observation qui servira à préparer l'accueil futur. Les professionnelles restent à distance et évitent d'intervenir directement auprès de l'enfant, et s'adressent à lui avec bienveillance. Ce moment est le début du partage des connaissances avec l'adulte qui accompagne l'enfant, ainsi que l'occasion de clarifier et bien souvent déculpabiliser cette demande d'accueil.
 - **L'enfant :** est libre de découvrir à son rythme ce nouvel environnement. Il peut rester en sécurité auprès de l'adulte qui l'accompagne, ou oser s'éloigner. Il ne connaît pas les règles de ce nouveau lieu qui lui sont énoncées si besoin avec bienveillance.
 - **L'accompagnateur :** s'installe de façon à pouvoir observer le lieu sans perturber le jeu des enfants. Il n'intervient pas auprès des autres enfants, explique qui il est, et qu'il n'est pas là pour s'occuper d'eux s'ils le sollicitent.
 - **Le professionnel :** accueille chaleureusement les visiteurs en restant disponible pour le groupe qu'il a en charge. Il explique aux uns et aux autres la place de chacun dans cette situation qui perturbe le quotidien des enfants, afin de les rassurer.
- **L'ADAPTATION :** cette période cruciale dans l'accueil de l'enfant est la base indispensable d'une relation de confiance entre l'enfant, l'adulte qui l'accompagne et le professionnel qui l'accueille. Elle est entièrement modulable en fonction des réactions de chacun. En concertation avec la référente de l'enfant, c'est l'adulte accompagnateur qui décide du moment de la première séparation, et du rythme de l'adaptation.
 - **L'enfant :** découvre le lieu à son rythme. Il est incité à partir en exploration, mais pas forcé. Il peut garder doudou et tétine s'il en a besoin pour se rassurer.
 - **L'accompagnateur :** tout en discutant de l'enfant avec la référente, il reste visible et attentif afin de le rassurer. Il n'utilise pas son

portable dans la salle de vie, et ne s'absente pas sans prévenir un membre de l'équipe ainsi que l'enfant.

- **La référente** : se consacre à l'enfant afin de commencer à tisser un lien qui pourra le sécuriser lors des séparations. Elle recueille un maximum d'informations qui lui permettront de répondre au mieux à ses besoins. Elle est consciente de la difficulté pour les autres enfants de devoir partager son attention, et les rassure avec bienveillance.
- **L'ARRIVEE** : les familles arrivent dans le hall où elles laissent les affaires de l'enfant dans le casier portant son étiquette. Elles appliquent le protocole sanitaire avant de se rendre dans la salle de vie. Le hall est un espace de transition dans lequel se prépare la séparation, l'équipe évite d'intervenir dans ce moment très important pour l'enfant et son accompagnateur.
 - **L'enfant** : met des chaussons ou des chaussettes antidérapantes pour se rendre dans la salle de vie. Il y emmène tétine et doudou pour se rassurer si besoin, et les avoir à proximité car l'équipe ne peut pas toujours s'absenter pour aller les chercher.
 - **L'accompagnateur** : prévoit du temps pour que la séparation ne soit pas trop brutale. Il donne à l'équipe les informations nécessaires pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant dans la journée, et assurer son bien-être. Il n'hésite pas à rentrer dans la pièce pour se rapprocher de la référente, les déplacements de celle-ci insécurisent les enfants déjà présents. Il dit toujours à l'enfant quand il s'en va, et essaie d'adapter la durée de sa présence au besoin de l'enfant.
 - **Le professionnel** : la référente de l'enfant s'efforce d'être disponible pour son arrivée. Si elle ne l'est pas et que l'accompagnateur ne peut attendre, un autre membre de l'équipe prend le relais. Elle respecte la difficulté de l'enfant à affronter ce lieu sans la présence sécurisante d'un adulte familial, et s'efforce de le rassurer en utilisant les connaissances et les compétences acquises. Elle accompagne l'enfant dans la gestion des émotions négatives générées par la séparation, et l'aide à les surmonter pour lui permettre de se mettre à jouer. Elle l'inclut dans le groupe d'enfants présents en restant attentive et disponible pour tous.

- **LE DEPART :** le départ de l'enfant de la structure est aussi important que son arrivée. C'est un moment de retrouvailles, mais aussi de séparation avec l'adulte qui s'est occupé de lui tout au long de la journée. L'enfant peut être débordé par ses émotions quand les adultes présents sont indécis sur celui qui tient le cadre et les règles qui le contiennent.
- **L'enfant :** peut avoir diverses réactions en fonction des émotions qu'il éprouve. Il a souvent besoin de temps car il ne peut pas anticiper les retrouvailles comme un adulte. Il peut se sentir seul au milieu d'adultes qui parlent de lui s'il ne ressent pas l'attention de la personne venue le chercher, tandis que l'attention des professionnels s'est recentrée sur les autres enfants.
 - **L'accompagnateur :** rentre dans l'espace où jouent les enfants. Il attend qu'un professionnel soit disponible pour les transmissions. Il peut être déconcerté par les réactions de l'enfant qu'il ne comprend pas, et se sentir blessé. Il éprouve souvent de la culpabilité, parfois non avouée, souvent assortie d'une peur de perdre son amour. Il doit prévoir un temps suffisant pour les retrouvailles afin de respecter le rythme de l'enfant et permettre au professionnel d'assurer la transition.
 - **Le professionnel :** doit accompagner les retrouvailles jusqu'au départ de l'enfant. Il tient compte de la difficulté que peut éprouver l'accompagnateur à gérer ce moment sous le regard des adultes présents. Même en présence de l'accompagnateur de l'enfant, il est celui qui maintient le cadre et fait respecter les règles de la structure.

L'EVEIL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

L'éveil de l'enfant doit lui permettre d'acquérir les clefs nécessaires à la découverte et la compréhension du monde qui l'entoure et de lui-même. L'enfant est considéré comme un sujet à part entière, acteur de ses expériences. Il découvre le monde par l'expérimentation, l'observation et la répétition. L'équipe l'accompagne avec bienveillance dans ses explorations, en respectant son rythme, ses choix et ses émotions.

- **L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE :** répond aux différents besoins de l'enfant dans les champs du développement moteur, cognitif et

affectif. Il permet une exploration sécurisée et est propice au développement des interactions.

- **L'enfant** : est acteur de son développement. Il explore à son rythme l'espace et le matériel proposé.
- **L'accompagnateur** : respecte les règles de la structure qui tiennent compte de la sécurité, des besoins et des limites de tout le groupe d'enfants. Il incite l'enfant à l'exploration et à la découverte en veillant à éviter les comparaisons avec les autres, ce qui est nuisible pour le développement de la confiance.
- **Le professionnel** : renouvelle sa connaissance du développement de l'enfant et développe ses capacités d'observation afin de l'accompagner au mieux. Il est conscient d'être à tout moment le phare qui éclaire le jeu de l'enfant, et aménage les espaces en conséquence.

L'aménagement des espaces vise ainsi à conjuguer sécurité, autonomie et bien-être, en offrant à chaque enfant la possibilité d'explorer librement, de se retirer si nécessaire et de trouver des réponses adaptées à ses besoins spécifiques.

- **LE JEU LIBRE** : au cœur du développement de l'enfant, il constitue un support essentiel d'apprentissage et d'expression. Les espaces variés sont aménagés (jeux symboliques, jeux moteurs, activités de manipulation, découvertes sensorielles, etc.). L'enfant est encouragé à explorer librement tout en étant accompagné dans la mise en mots et l'élargissement de ses expériences.
 - **L'enfant** : son intérêt est éveillé par la diversité des propositions et leur adéquation à ses besoins. Il peut satisfaire ses besoins moteurs qui sont le socle de son développement cognitif. Il acquiert et renforce ses compétences sous le regard bienveillant des adultes, ce qui favorise le développement de sa confiance.
 - **L'accompagnateur** : respecte le rythme de l'enfant dans ses apprentissages et soutient ses progrès. Il n'hésite pas à

échanger avec le professionnel sur l'évolution de l'enfant et partage avec lui les observations faites à la maison.

- **Le professionnel :** sécurise l'enfant par sa posture et ses interventions mesurées. Il évite d'intervenir dans les interactions des enfants afin de leur permettre de développer leurs compétences sociales, mais assure son rôle de protection. Il est attentif aux besoins des enfants et adapte ses propositions pour y répondre et assurer leur bien-être. Il fait part de ses observations à l'accompagnateur et partage avec lui ses connaissances du développement de l'enfant.

Ainsi le jeu libre favorise l'autonomie, la socialisation et le plaisir d'apprendre, tout en respectant le rythme et la personnalité de chaque enfant.

➤ **LES ACTIVITES ORGANISÉES :** le plus diverses possible, elles sont l'occasion de multiples expérimentations qui répondent aux besoins de développement de l'enfant. Elles offrent la possibilité à l'enfant de se confronter à des règles simples qui le préparent à intégrer en douceur les règles de vie sociale.

- **L'enfant :** peut toujours essayer une activité, sauf si le professionnel juge qu'elle n'est pas du tout adaptée à ses capacités. Il respecte le cadre et les consignes, et n'est pas obligé de participer.
- **L'accompagnateur :** ne doit pas s'attendre à une production de l'enfant. C'est bien toute l'expérimentation qui est importante pour la construction de l'enfant, et non le résultat final.
- **Le professionnel :** adapte ses propositions aux capacités de l'enfant. Il les renouvelle pour maintenir son intérêt et éveiller sa curiosité, mais lui laisse le temps de l'expérimentation. Tous les enfants n'ayant pas la même capacité d'attention, il laisse à chacun la durée dont il a besoin. Il partage avec l'accompagnateur les observations faites et l'éclaire sur le développement des compétences de l'enfant.

Les activités organisées trouvent leur sens lorsqu'elles sont proposées dans un cadre souple et bienveillant, où l'enfant reste acteur. Elles complètent le jeu libre et contribuent à élargir ses expériences, en soutenant sa créativité, sa socialisation et son autonomie.

➤ **LA SOCIALISATION ET LA VIE EN GROUPE:** la vie collective offre aux enfants des occasions d'apprendre à partager, attendre, coopérer et gérer les frustrations. Ces expériences favorisent aussi la communication, le développement du langage et l'expression des émotions. L'équipe accompagne ces apprentissages avec bienveillance en posant un cadre sécurisant et en encourageant l'expression individuelle.

▪ **L'enfant :**

- ✓ S'initie à prendre sa place dans le groupe et à tenir compte des autres.
- ✓ Découvre progressivement les règles essentielles de la vie collective (partage, coopération, respect mutuel).

▪ **L'accompagnateur :**

- ✓ Respecte les règles de la structure pour permettre la participation de l'enfant aux temps collectifs.
- ✓ Veille à ne pas interrompre les interactions en cours.
- ✓ Soutient la socialisation de l'enfant en valorisant ses initiatives au sein du groupe.

▪ **Le professionnel :**

- ✓ Veille à donner à chacun une place dans le groupe.
- ✓ Accompagne les interactions entre enfants, régule les échanges si besoin et encourage l'expression des émotions.
- ✓ Maintient un regard global sur le groupe tout en restant attentif aux besoins individuels.

Ces temps collectifs constituent une étape essentielle de la construction de l'enfant comme être social, tout en respectant ses rythmes et sa singularité.

LES SOINS

Ils sont indispensables au bien-être de l'enfant. Ils sont réfléchis afin d'être dispensés dans un cadre sécurisant, favorisant ainsi le développement de l'enfant.

- **LE REPAS** : les temps de repas sont pensés comme des moments éducatifs et relationnels. Ils permettent de découvrir de nouveaux goûts, de développer l'indépendance (utilisation des couverts, boire à la tasse) et d'expérimenter la convivialité. Les habitudes alimentaires familiales sont prises en considération, dans le respect des règles de santé et de sécurité.
 - **L'enfant** : se lave les mains et prend son étiquette qu'il colle sur sa chaise quand il mange à table. Jusqu'à ce qu'il soit prêt à le faire, il mange sur les genoux. Les plus grands ont un plateau dans lequel tout le repas est présenté, et l'enfant mange dans l'ordre qu'il veut. Il est toujours encouragé mais jamais forcé. Il se nettoie à l'aide d'un gant quand il a terminé et peut sortir de table sans attendre le reste du groupe.
 - **L'accompagnateur** : signale les allergies et les habitudes alimentaires. Il informe l'équipe des changements dans l'alimentation de l'enfant et des éventuelles difficultés.
 - **Le professionnel** : organise ce moment pour être disponible pour chaque enfant, et que chacun ait le temps nécessaire pour cet apprentissage. Il renseigne l'accompagnateur sur le déroulement du repas, et l'informe des progrès et des difficultés de l'enfant. Il accompagne les différentes émotions de l'enfant et peut accepter ou proposer de donner un repas sur les genoux à un enfant même grand, qui en manifeste le besoin.

- **LA SIESTE** : est un temps de repos adapté aux besoins de chaque enfant. Les professionnels veillent à respecter son rythme individuel, tout en favorisant l'instauration de repères communs. Les conditions matérielles, pensées pour le confort et la sécurité, prennent en compte le besoin d'un espace personnalisé et rassurant. Le sommeil est reconnu comme un besoin vital, et non comme une obligation imposée.
- **L'enfant** : est accompagné en douceur jusqu'à son lit où il se déshabille. Il range ses affaires dans son panier situé au pied du lit. Afin de respecter au moins un cycle de sommeil pour tous les enfants, il ne pourra se lever que lorsque celui-ci sera achevé.
 - **L'accompagnateur** : facilite le moment du coucher et de l'endormissement en fournissant à l'enfant tout ce dont il a besoin pour se sécuriser, il pense donc à ramener tétine et doudou. Il indique au professionnel si l'environnement de l'enfant subit des perturbations qui pourraient troubler la sieste.
 - **Le professionnel** : assure la sécurité affective de l'enfant pendant ce moment souvent difficile, en lui donnant des repères. Il établit des rituels et veille à apaiser l'enfant avant de l'accompagner à la sieste. Il favorise son endormissement par sa présence rassurante et contenante, mais respecte un éventuel besoin de distance de l'enfant.
- **LE CHANGE ET L'HYGIÈNE** : répondent aux besoins fondamentaux de l'enfant (change, lavage des mains, etc.) tout en étant pensés comme des moments éducatifs et relationnels. Ils accompagnent la découverte de son corps, favorisent son indépendance et le respect de son intimité. Dès que l'enfant en est capable et qu'il le souhaite, le change s'effectue debout, afin de soutenir sa participation active et l'intégration progressive des règles sociales. Ces temps privilégiés d'échanges permettent également l'observation et la valorisation de l'enfant.

- **L'enfant** : dispose d'un moment privilégié avec référente à cette occasion. Il est sollicité pour être au maximum acteur de ce moment, et est accompagné pour être finalement le plus autonome possible dans les toilettes.
- **L'accompagnateur** : fait part au professionnel de l'étape ou en est l'enfant. Il prévoit suffisamment de change en cas d'accident quand l'enfant est en début d'acquisition de la propreté. Il échange avec l'équipe sur le décalage qu'il peut y avoir entre la maison et le lieu d'accueil, et de ses éventuelles difficultés à les accepter.
- **Le professionnel** : fait preuve de tolérance vis-à-vis de l'enfant et de l'accompagnateur. Il accompagne ces moments souvent source de tension avec bienveillance. Il fait preuve de compréhension face aux émotions négatives que peut ressentir l'accompagnateur, et partage avec lui ses connaissances. Il refuse d'adopter tout comportement qui lui semble préjudiciable au bien-être et au développement de l'enfant.

Qu'il s'agisse des repas, du sommeil ou de l'hygiène, ces temps du quotidien sont envisagés comme de véritables moments éducatifs et relationnels. Ils participent au bien-être de l'enfant, soutiennent son développement global et renforcent la qualité du lien de confiance entre l'enfant, sa famille et les professionnels.

Le projet éducatif s'inscrit dans une démarche globale qui vise à accompagner chaque enfant dans son développement, en respectant son individualité, son rythme et ses besoins spécifiques. À travers l'attention portée aux familles, l'organisation de l'espace, les jeux, les activités et les soins, les professionnels construisent un cadre sécurisant et bienveillant. Leur posture, à la fois contenante et respectueuse de l'autonomie progressive de l'enfant, favorise la confiance en soi, la socialisation et l'ouverture au monde. L'ensemble de ces pratiques quotidiennes traduit les valeurs partagées par l'équipe et constitue un support essentiel pour garantir une qualité d'accueil conforme aux attendus du référentiel national.

PROJET SOCIAL

Contexte démographique et géographique

Villemandeur est une commune située à l'ouest de l'agglomération Montargoise et rives du Loing (AME), dont elle constitue le quatrième pôle. Anciennement rurale, elle est aujourd'hui bien desservie par les grands axes de circulation. La population a plus que doublé en 50 ans, passant de 3078 habitants en 1968 à 6782 en 2019 (INSEE 2023), alors que celle de l'AME a progressé de 29,16 % sur la même période.

La commune connaît un vieillissement de sa population : les plus de 60 ans représentaient 33,7 % 2019, contre 30,2 % 2006. En parallèle, la part des enfants de moins de 14 ans reste relativement stable autour de 17 %. Le nombre de naissances est en baisse : 72 en 2019, 67 en 2020, 61 en 2021. (*Insee 2023*)

Structure des ménages et revenus (*Insee 2023*)

En 2019, les familles monoparentales représentaient 11,2 % des familles. Le taux de pauvreté était de 12 %, inférieur à la moyenne de l'agglomération (20%).

Néanmoins, 51 % des ménages ne sont pas imposés. Le revenu moyen est de 22 210 € (2020), en légère hausse par rapport à 2017.

Insertion de la structure dans son environnement socio-économique

La halte-garderie est implantée au cœur de la commune et s'inscrit dans un tissu social marqué par une forte diversité. Historiquement, elle jouait un rôle de lien avec l'école maternelle par sa proximité avec l'ancienne garderie périscolaire. Depuis le déménagement de celle-ci, ces liens se sont distendus.

Toutefois, des partenariats sont progressivement développés pour renforcer le rôle de la structure dans la continuité éducative. Ainsi, des temps d'échange et de formation ont été organisés avec les ATSEM de l'école maternelle, permettant de partager les pratiques professionnelles et d'assurer une meilleure cohérence dans l'accompagnement des enfants.

Dans certaines situations particulières, la structure peut accueillir des enfants déjà scolarisés afin de répondre à des besoins spécifiques. C'est le cas actuellement d'un enfant présentant un trouble du spectre de l'autisme, qui fréquente la halte-garderie deux après-midis par semaine. Cet accueil complémentaire constitue un soutien à la fois pour l'enfant, pour sa famille et pour l'école, en renforçant les passerelles entre les différents environnements de vie

Ces initiatives illustrent la volonté de la structure de participer activement à la continuité éducative et de favoriser une collaboration constructive avec les acteurs du territoire, au bénéfice des enfants et de leur famille.

Le nombre d'assistantes maternelles sur la commune est passé de 86 à 36 en 2023. Le RPE mutualisé œuvre à redynamiser ce secteur, mais l'offre demeure insuffisante pour répondre aux besoins croissants des familles. Une micro-crèche privée est également implantée à Villemandeur, mais elle affiche rapidement complet. Les retours des familles confirment les difficultés persistantes pour trouver un mode de garde adapté, conciliant proximité, souplesse et accessibilité financière.

Dans ce contexte, la création du multi-accueil crèche familiale prend tout son sens : elle permet de transformer la halte-garderie actuelle en une structure élargie, regroupant un accueil collectif et un accueil familial au sein d'un même projet. Cette évolution vise à offrir une réponse mieux adaptée aux réalités locales, en élargissant la capacité d'accueil tout en maintenant la dimension de proximité qui caractérise le service.

Accompagnement à la parentalité

Au-delà de l'accueil quotidien des enfants, la structure joue un rôle de soutien auprès des familles. Chaque parent est accueilli avec respect, sans jugement, dans la reconnaissance de la diversité culturelle, sociale et éducative qui caractérise le territoire. L'équipe veille à être consciente de ses propres représentations afin qu'elles n'influencent pas la qualité de l'accueil, et s'engage à maintenir un dialogue constant et bienveillant avec les familles.

Lorsque les pratiques éducatives familiales diffèrent de celles mises en œuvre au sein de la structure, les professionnels expliquent avec clarté les choix pédagogiques qui les guident, tout en favorisant la compréhension mutuelle et

la coopération. Cette posture contribue à instaurer une relation de confiance durable, essentielle au bien-être de l'enfant.

Dans cette dynamique, la structure peut également proposer des temps collectifs de réflexion ou d'échange (ateliers, rencontres thématiques, moments conviviaux), destinés à renforcer les compétences parentales et à créer un réseau de soutien entre familles. Ces initiatives, pensées en lien avec les besoins exprimés, visent à valoriser les parents dans leur rôle éducatif et à renforcer leur sentiment de légitimité.

L'accompagnement à la parentalité constitue ainsi un axe central du projet social : il complète la mission d'accueil en plaçant les familles au cœur de la démarche éducative et en faisant de la structure un lieu ressource, vivant et ancré dans son territoire.

L'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Conformément à la loi, l'accueil d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance fait partie intégrante de la mission de la structure. Il est fréquent que certains enfants placés soient accueillis, parfois de façon récurrente. Les parents demeurent détenteurs de l'autorité parentale, sauf décision judiciaire contraire. À ce titre, l'admission de l'enfant ne peut se valider qu'avec la remise des documents d'accueil signés par les parents et la transmission des renseignements nécessaires par ceux-ci.

Cette procédure garantit le respect du droit des parents, de la loi et des droits de l'enfant. Lorsque la situation l'exige, le référent ASE peut intervenir pour faciliter les démarches. Toutefois, l'implication directe des parents dans la signature et la transmission des documents constitue une exigence fondamentale. Elle permet d'assurer leur place dans l'accueil de leur enfant, même en cas de placement.

La structure reste attentive au maintien du lien entre les parents et leurs enfants. Si aujourd'hui les transmissions se font essentiellement par l'intermédiaire de la famille d'accueil ou du référent ASE, une réflexion est engagée pour développer des modalités complémentaires (observations, informations sur le quotidien de l'enfant), qui pourraient être transmises

directement aux parents dans le respect du cadre légal et des projets individualisés.

Le projet social s'inscrit dans une dynamique de proximité et de solidarité, en lien avec l'histoire et les besoins actuels du territoire. Par son inscription dans le tissu local, par l'attention portée à l'accompagnement des familles et par son ouverture à la diversité des parcours, la structure affirme sa mission de service public au service des enfants et de leurs parents. Elle contribue à la cohésion sociale en proposant un accueil inclusif et en développant des partenariats avec les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux du territoire.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Continuité de direction et référent santé

La continuité de direction est une exigence réglementaire afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'accueil. En l'absence de la directrice, cette continuité est assurée par l'adjointe éducatrice de jeunes enfants, dont le recrutement est en cours. À terme, cette organisation permettra de sécuriser durablement le fonctionnement et de garantir la conformité avec les taux de qualification exigés.

Jusqu'à l'été dernier, la structure bénéficiait d'un médecin référent santé. Depuis septembre, ce poste est vacant malgré les démarches engagées dès janvier pour trouver un nouveau professionnel. La structure maintient activement ses recherches afin de répondre à cette obligation réglementaire et de garantir un accompagnement de qualité dans le domaine de la santé, de la prévention et de l'hygiène.

L'équipe et l'organisation du temps de travail

L'équipe est composée de :

- Deux référentes, l'une titulaire du CAP Petite Enfance et l'autre, ancienne assistante maternelle, détentricrice du diplôme d'ADVF (Assistante de Vie aux Familles) ;
- Une agente polyvalente, titulaire d'un BEP option Sanitaire et Social, chargée de la cuisine et en relais auprès des enfants ;
- Une auxiliaire de puériculture en reconversion professionnelle, affectée à l'administratif et aux observations ;
- Un agent technique chargé de l'entretien des locaux ;

- La directrice, éducatrice de jeunes enfants, qui assure également la gestion et le pilotage de la structure à mi-temps.

La personne détentrice du diplôme d'ADVF ainsi que l'agente polyvalente se sont engagées dans un parcours de validation des acquis (VAE) en vue de l'obtention du diplôme d'auxiliaire de puériculture, traduisant la volonté de l'équipe de s'inscrire dans une démarche de formation et de montée en compétences.

Les agents sont employés sur la base de 1 607 heures annuelles, avec une amplitude quotidienne de 7h45 à 17h15. Trois journées pédagogiques sont organisées chaque année, avec l'intervention de professionnels extérieurs. Ces temps sont intégrés au temps de travail et constituent des espaces privilégiés de formation continue, de réflexion et de cohésion d'équipe.

Les pratiques collectives et le suivi des enfants

Les réunions d'équipe se tiennent régulièrement, soit en présentiel après l'accueil des enfants, soit en visioconférence le mercredi matin. Elles assurent la coordination, le suivi des observations et la mise en commun des pratiques.

L'observation des enfants constitue un outil central de travail. Elle permet de mieux comprendre leur développement, d'ajuster l'accompagnement éducatif, mais aussi de repérer d'éventuels signaux d'alerte. Ces observations, croisées et discutées collectivement, constituent la base des échanges avec les familles et, le cas échéant, de la rédaction d'informations préoccupantes ou de signalements, toujours dans le respect du cadre légal et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Management et posture professionnelle

Le management repose sur un climat de confiance et d'adhésion. La directrice veille à expliciter les choix pédagogiques et organisationnels, afin que chaque

membre de l'équipe comprenne le sens des actions engagées et puisse y adhérer. Cette démarche favorise la cohérence dans la pratique quotidienne, même en l'absence de la direction.

L'accompagnement des professionnelles repose sur l'écoute et la bienveillance. Les difficultés rencontrées ne font pas l'objet de jugements, mais d'un travail collectif visant à développer les compétences et les capacités de réponse adaptées. La gestion des émotions est reconnue comme un enjeu central, afin de maintenir en toute circonstance une posture professionnelle sécurisante pour les enfants et les familles.

Conclusion

L'organisation du travail, articulée entre continuité de direction, structuration des temps collectifs et management participatif, constitue un socle essentiel pour garantir la qualité de l'accueil. La cohésion de l'équipe, soutenue par des temps de formation et d'échanges réguliers, est considérée comme une condition indispensable au bien-être des enfants et de leurs familles.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La structure inscrit son fonctionnement dans une démarche progressive et pragmatique de développement durable, afin de réduire son impact environnemental tout en garantissant la sécurité et le bien-être des enfants.

Qualité de l'air et hygiène des locaux

Un diagnostic sur la qualité de l'air intérieur a déjà été réalisé, marquant une première étape dans la mise en œuvre d'actions correctives et préventives. L'entretien des locaux repose sur l'utilisation d'un nettoyeur vapeur, dans une logique de bionettoyage limitant le recours aux produits chimiques. Cette démarche vise à préserver la santé des enfants et des professionnels, tout en réduisant l'empreinte écologique de la structure.

Réduction du plastique et sécurité alimentaire

La structure s'engage à limiter l'usage du plastique, conformément aux recommandations sanitaires et environnementales. Toute la vaisselle a été remplacée : plateaux, couverts et gobelets sont désormais en inox. Des verres en verre sont encore utilisés en complément, mais en raison de leur fragilité, la structure prévoit d'évoluer vers une vaisselle 100 % inox. Cette transition vise à garantir à la fois la sécurité des enfants et la durabilité du matériel.

Énergie et bâtiment

Dans la perspective de la transformation de la halte-garderie en multi-accueil, une réflexion globale est menée sur la performance énergétique du bâtiment et l'aménagement des espaces extérieurs. Une pièce est déjà équipée d'une pompe à chaleur réversible, offrant une solution à la fois de chauffage et de rafraîchissement. L'extension de ce dispositif à l'ensemble du bâtiment fera

partie des orientations étudiées, dans l'objectif d'harmoniser les équipements et de réduire durablement les consommations énergétiques.

Gestion du linge

L'entretien du linge représente un enjeu important en termes de charge de travail et de consommation énergétique. Face à la difficulté de gérer le volume des machines nécessaires, une partie du linge est actuellement utilisée en version jetable. Une réflexion est engagée pour identifier la solution la plus pertinente, en comparant l'impact environnemental et organisationnel de différentes options, y compris à l'échelle du territoire, afin de réduire durablement l'empreinte écologique tout en garantissant l'hygiène et la sécurité des enfants.

Projets pédagogiques liés à l'environnement

La structure envisage de développer un projet de jardin avec les enfants, intégrant des pratiques simples comme le compostage. Ces actions permettront d'ancrer les gestes écoresponsables dans le quotidien de la structure et de sensibiliser les enfants, dès leur plus jeune âge, à l'importance du respect de l'environnement.

Conclusion

Le projet de développement durable se construit pas à pas, en s'appuyant sur des actions concrètes déjà mises en place et sur une volonté affirmée d'évolution. Cette dynamique permettra à la structure d'accompagner les enfants dans un environnement plus sain et plus respectueux, tout en inscrivant son action dans les objectifs collectifs de transition écologique portés par la collectivité.

Conclusion générale

Le projet d'établissement traduit la volonté de la structure d'offrir un accueil de qualité, fondé sur le respect de l'enfant, de sa famille et de la diversité des situations rencontrées.

À travers son projet éducatif, la structure affirme son engagement à accompagner chaque enfant dans son développement global, en respectant son rythme, ses besoins et son individualité.

Le projet social met en lumière l'attention portée aux évolutions de la population et aux besoins du territoire : il s'agit d'adapter en permanence l'offre d'accueil, d'inclure les familles dans la vie de la structure et de soutenir la parentalité par des actions concrètes et accessibles.

L'organisation du travail et le management visent à soutenir les professionnels, garants de la qualité de l'accueil, tout en favorisant une dynamique d'équipe positive et constructive.

Enfin, le projet de développement durable marque l'inscription de la structure dans une démarche de responsabilité et de progrès, tournée vers l'avenir.

Ce projet constitue un cadre de référence pour l'ensemble de l'équipe et de ses partenaires. Il est appelé à évoluer au fil des années, en fonction des besoins des enfants, des attentes des familles, des réalités du territoire, des orientations des politiques publiques et des projets collectifs.